

COMBATTRE LA CRISE DE L'EMPLOI

DÉCLARATION SYNDICALE INTERNATIONALE À LA RÉUNION DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES PAYS DU G20

WASHINGTON, 20-21 AVRIL 2010

Introduction et synthèse	1
Création d'emplois et protection sociale	3
Création d'emplois	3
Protection sociale	5
Des emplois de qualité pour une reprise durable	6
Une force de travail qualifiée pour l'économie de l'après-crise	7
Une mise en œuvre des politiques efficace et participative	9
Conclusion	11

« Nous nous engageons à mettre en œuvre des plans de relance qui soutiennent le travail décent, contribuent à préserver les emplois existants et donnent la priorité à la croissance de l'emploi... Nous chargeons nos ministres d'évaluer les évolutions de la situation de l'emploi, d'étudier les rapports de l'OIT et d'autres organisations sur l'impact des mesures que nous avons adoptées, de nous faire savoir si de nouvelles mesures sont souhaitables... » Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, Sommet du G20 de Pittsburgh, 24-25 septembre 2009.

Introduction et synthèse

1 Il ne peut y avoir de reprise durable de l'économie sans reprise de l'emploi. En l'absence de niveaux d'emplois et de salaires adéquats, la probabilité d'une prolongation de la crise par la faiblesse de la consommation restera élevée. Le problème des déficits publics sera résorbé par la croissance de l'emploi et de la production, non par des mesures qui risqueraient de basculer l'économie mondiale dans la récession avec des résultats catastrophiques. Les gouvernements doivent adopter un plan d'action ambitieux pour assurer une croissance plus robuste et plus génératrice d'emplois ainsi que des réformes de la gouvernance internationale pour une vision sociale à long terme. Tels sont les messages clés que le G20 des ministres du Travail et de l'Emploi doit remettre au Sommet des Chefs d'Etat du G20 à Toronto au Canada en juin 2010. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire l'impasse sur une décennie de stagnation des marchés du travail – et ainsi sur une génération perdue de jeunes exclus du monde du travail. Pour lutter contre la crise mondiale de l'emploi les gouvernements doivent faire preuve de la même détermination politique que celle qui a permis de renflouer le système bancaire mondial.

2 Les salariés et leurs familles continuent à subir tout le poids d'une crise économique dont ils ne sont pas responsables. Depuis le début de la crise en

2008, 34 millions de femmes et d'hommes ont rejoint les rangs des chômeurs. De nombreux autres millions ont fini par abandonner la recherche d'un travail car les perspectives d'emploi s'amenuisent. La situation à laquelle les jeunes font face est particulièrement grave. L'on estime que 45 millions de jeunes, femmes ou hommes, devraient rejoindre la population active mondiale en 2010. Sur la base des projections actuelles, très peu d'emplois seront à leur portée. Il s'agit là d'un drame social aux proportions incalculables.

3 Au-delà des pays industrialisés, la crise élimine tout espoir de réaliser soit les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) soit les objectifs de développement fixés à l'échelon national. Ceux qui sont le plus durement frappés sont les plus vulnérables : les travailleurs migrants, les pauvres ruraux ou urbains, les agriculteurs sans terre, les ménages avec une femme chef de famille, les travailleuses. L'OIT estime à 100 millions le nombre de femmes et d'hommes tombés dans la pauvreté absolue l'année dernière.

4 Au-delà du court terme, les ministres doivent s'attaquer à l'érosion qui ronge depuis longtemps la justice distributive et qui a été l'un des principaux éléments de la crise actuelle. La question de « la qualité de l'emploi » doit être au cœur de la reprise et d'un nouveau marché du travail au sortir de la crise. Les ménages à faibles revenus ou à revenus moyens ne sont plus reliés aux gains provenant de la croissance économique, la productivité exacerbée a entraîné la réduction des salaires et du pouvoir d'achat des salariés. Dans nombre de pays, cette situation a été aggravée par les obstacles de fait au droit à l'organisation et à la négociation collective des salariés. En même temps, la déréglementation du marché du travail a sensiblement augmenté la précarité du travail. La vie de millions de salariés du monde entier et tout particulièrement des femmes est caractérisée par des salaires insuffisants, l'insécurité de l'emploi, la vulnérabilité et la crainte.

5 Les ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 qui se réuniront à Washington ont une double responsabilité : tout d'abord, ils doivent se mettre d'accord sur un plan d'action ambitieux pour la création d'emplois et s'assurer qu'un tel plan soit effectivement repris par les Chefs d'Etat du G20 ; ils doivent aussi s'assurer que le marché du travail au sortir de la crise soit générateur d'emplois bien payés et de qualité.

6 Les gouvernements des pays du G20 doivent :

- *Maintenir les mesures de relance budgétaire et se centrer sur la création d'emplois* : veiller à ne pas abandonner les mesures de relance budgétaire tant que la croissance n'aura pas atteint un niveau adéquat, le danger d'un contre-choc repoussé et la reprise de l'emploi consolidée et faire en sorte que l'ampleur, la durée, la coordination et le ciblage des mesures d'incitation maximisent la création d'emplois et notamment les « emplois verts » (§7-12) ;
- *Renforcer la protection sociale* : renforcer les mesures existantes de protection sociale, augmentant entre autres le niveau et la durée des indemnités de chômage, soutenir la jeunesse par des mesures gouvernementales fortes et s'engager à une protection sociale universelle (§13-17) ;
- *Apporter leur soutien aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)* : convenir d'un Plan d'action en vue de mettre en œuvre les engagements pris lors du Sommet du G20 de Pittsburgh quant à la réalisation des OMD, faire en sorte que le travail décent soit placé au cœur de l'aide au développement et dans les pays à faible revenu, soutenir les actions en faveur de la création d'emplois de qualité et les politiques industrielles soutenables (§11) ;
- *Appuyer une transition juste vers une économie à faible émission de carbone* : mettre en œuvre des propositions visant à garantir que le potentiel de

création d'emplois des mesures d'atténuation du changement climatique soit porté à son maximum (§11) ;

- *Contribuer à l'édification d'un modèle durable pour le marché du travail* : prendre des mesures qui placent la lutte contre les inégalités sur le marché de l'emploi, en matière de revenus et de genre, au cœur des politiques de l'après-crise (§18-24) ;
- *Améliorer et mettre à jour les compétences de la main d'œuvre mondiale* : s'assurer que la stratégie du G20 en matière de compétences vise des emplois de qualité par le biais d'un nouvel élan donné à l'éducation et la formation professionnelles, et avec la participation des partenaires sociaux, faisant de la formation tout au long de la vie une réalité et donnant la priorité aux emplois « verts » (§25-32) ;
- *Apporter une réelle dimension sociale à la mise en œuvre des engagements mondiaux* : évaluer les engagements pris pour aligner les politiques adoptées par les gouvernements et les institutions internationales pendant la crise, ainsi que celles de l'après-crise, sur les normes de l'OIT et sur le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, et donner mandat à l'OIT pour le suivi des aspects emploi et protection sociale du cadre politique du G20 (§32-37) ;
- *Rehausser le dialogue social aux niveaux national et international* : et garantir que les salariés auront « voix au chapitre » (37) ;
- *Compléter la Charte pour l'activité économique durable* : veiller à ce que la Charte envisagée lors du Sommet du G20 à Pittsburgh englobe totalement l'Agenda pour le travail décent et se dote d'un mécanisme de suivi efficace (§37).

Création d'emplois et protection sociale

Création d'emplois

7 Bien que les chiffres les plus récents du FMI et de l'OCDE tendent à indiquer une stabilisation globale des taux de chômage, il n'y a guère lieu d'être optimiste. Les marchés de l'emploi ont connu une telle hémorragie que même si la reprise continuait avec un taux de croissance semblable à celui d'autres périodes de reprise, le chômage ne retrouverait son niveau d'avant la crise qu'en 2017 ou 2018. Le calcul ouvert du taux de chômage mène à une importante sous-estimation du problème de l'emploi. Il ne prend en effet pas en considération le grand nombre de salariés qui ont cessé de rechercher un emploi par simple désespoir, ou bien ceux qui travaillent à temps partiel malgré eux. Le chômage de longue durée est aussi à la hausse. Il y a enfin un besoin de création d'emplois massive dans les économies émergentes du G20 qui font face à une augmentation rapide de la population active.

8 Les ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 doivent transmettre le message qu'il ne saurait y avoir de reprise économique durable tant qu'une reprise de l'emploi n'aura pas lieu. La persistance des faiblesses du marché du travail, la hausse du chômage de longue durée et l'augmentation du nombre de personnes qui glissent hors de la population active constituent ensemble une combinaison explosive qui est extrêmement préjudiciable tant pour les salariés que pour la société dans son ensemble. La lutte contre la récession et l'édification d'une reprise durable passent par des mesures audacieuses contre le chômage.

9 Les réductions salariales actuelles dans le secteur public, combinées à des concessions et une modération salariale extrême dans le secteur privé se traduisent par une concurrence *de facto* portant sur des coûts réduits

du facteur travail. C'est là exactement l'inverse de ce qui est nécessaire. Le risque est grand de saper une reprise encore trop fragile créant de la sorte une récession à double creux et un déclin catastrophique de la production et des niveaux d'emploi.

10 En matière de changement climatique, il existe un immense potentiel de conservation et de création d'emplois verts et de travail décent sur la base d'un processus de « transition juste » d'une part qui soit ambitieux et qui engage la voix de la modernisation de l'industrie, du développement technologique, de la formation, et de nouvelles opportunités d'emploi 'verts', et d'autre part qui anticipe les pertes potentielles d'activité économique, d'emploi et de revenus dans certains secteurs et qui protège les plus vulnérables. Ceci exige que les aspects sociaux de la lutte contre le changement climatique soient pleinement pris en compte.

11 A court terme, les ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 doivent placer les « Emplois de qualité au cœur de la reprise » comme promis à Pittsburgh, et faire en sorte que :

- les pays du G20 honorent leurs engagements et n'abandonnent pas les mesures de relance budgétaire tant qu'une reprise durable de l'emploi de qualité n'aura pas lieu ;
- une plus grande proportion des dépenses relevant des programmes de relance soit engagée à la création d'emplois et à des mesures ciblées visant à avoir le plus grand impact possible sur l'emploi ;
- les gouvernements investissent davantage dans des travaux publics directs susceptibles de créer des emplois rapidement ;
- les gouvernements garantissent un emploi ou une formation professionnelle pour les jeunes au chômage au-delà d'une certaine période afin d'éviter les effets extrêmement pernicieux et marginalisant du chômage sur les jeunes ;
- les gouvernements honorent les engagements du Sommet du G20 de Pittsburgh visant à éviter que cette « période de crise ne peut servir d'excuse pour méconnaître ou affaiblir les normes du travail internationalement reconnues » et « pour assurer une croissance mondiale qui bénéficie au plus grand nombre, nous devons mettre en œuvre des politiques conformes aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT » ;
- les gouvernements effectuent des investissements de grande ampleur et à haute intensité de capital dans des infrastructures « vertes », comme par exemple l'efficacité énergétique, le bâtiment, les énergies renouvelables et le transport public, dans le but de créer les emplois « verts » qui soient aussi des emplois « décents » ;
- les gouvernements apportent leur soutien à des programmes de subvention des emplois et des plans de sauvegarde de l'emploi à court terme afin de faciliter la reprise ;
- des ressources soient mobilisées à l'échelon national afin de soutenir le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT par le biais de « plans d'application du Pacte », faisant intervenir les organisations syndicales et patronales ;
- s'assurer que les dirigeants du G20 conviennent d'un Plan d'action pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui place le travail décent au cœur de l'aide au développement.

12 Les ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 doivent veiller à ce que la réponse à cette crise fasse intervenir les gouvernements dans leur ensemble. Un rapport intérimaire sur ce point devrait être présenté au sommet

du G20 de Toronto au Canada en juin 2010, suivi d'un examen complet lors du sommet du G20 à Séoul (Corée) en novembre 2010.

Protection sociale

13 La protection sociale doit être renforcée pour atténuer le coût humain de la crise. Elle agit comme un élément de stabilisation par temps de crise en atténuant la baisse de la demande agrégée. Elle est particulièrement importante pour les femmes qui font face à de multiples obstacles pour accéder au marché du travail et qui sont surreprésentées dans les emplois informels et précaires.

14 Le Sommet du G20 de Pittsburgh a déclaré que le Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée du G20¹ devait « améliorer les filets de protection sociale » quand nécessaire, et « continuer à fournir une protection sociale [et] des revenus, ainsi qu'un soutien à la formation pour les chômeurs ». Le Sommet social du G8/G14 "Putting People First" à Rome en 2009 a identifié le soutien « aux revenus des personnes et de leur famille au moyen de systèmes de protection sociale efficaces et responsables... »² en tant que stratégie clef pour faire face à la crise. Les gouvernements doivent maintenant remplir ces engagements.

15 La plupart des pays industrialisés ne fournissent pas de niveau suffisant de sécurité sociale durant les périodes de chômage élevé et persistant pour empêcher que les bénéficiaires ne tombent dans la pauvreté. Par ailleurs, les régimes de retraite par capitalisation ont été durement touchés par la crise ; les régimes de retraite publique doivent être renforcés pour s'assurer d'une réelle sécurité des pensions des salariés.

16 Dans les pays émergents, il existe des exemples de programmes de protection sociale mis en place en réponse à la crise parmi lesquels : en Argentine, le programme de reconversion économique *REPRO* ; au Mexique, le programme *Oportunidades/Progreso* ; et au Brésil, *Bolsa Familia*. Cependant, dans la plupart des pays émergents ou en développement il n'y a que peu ou pas du tout de protection sociale. En Asie-Pacifique, 20% seulement des chômeurs ou des salariés en situation de sous-emploi ont accès à des aides à l'emploi tels que les indemnités de chômage, et 30% seulement des personnes âgées perçoivent une retraite.³ La situation est plus grave encore en Afrique – dans une majorité de pays la plupart des travailleurs sont dans le secteur informel sans aucun accès à la protection sociale.

17 Les ministres doivent veiller à ce que les pays du G20 honorent leurs engagements en matière de protection sociale et ils doivent :

- s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale en renforçant le volet de protection sociale dans leur réponse à la crise afin de réduire la vulnérabilité aux chocs et de soutenir la demande agrégée ;
- renforcer les mesures existantes d'appui aux revenus, en particulier au moyen de régimes d'assurance chômage étendus, d'assouplissement temporaire des règles d'éligibilité, et de l'augmentation des taux de remplacement et de la durée des prestations. Il est particulièrement important d'étendre la couverture afin de permettre aux salariés en situation de travail précaire de toucher des indemnités temporaires et de compensation ;

1 Adopté à Pittsburgh en septembre 2009 et lancé à St Andrews en novembre 2009.

2 http://www.g8italia2009.it/static/G8_Allegato/conclusioni_ENG.pdf.

3 Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans une ère d'incertitude mondiale : rapport régional Asie-Pacifique 2009/10, février 2010.

- ajuster les filets de sécurité sociale de manière à couvrir les salariés jeunes, en ouvrant les critères d'éligibilité aux prestations de chômage, d'assistance sociale et d'accès aux formations relevant de programmes liés au marché du travail ;
- s'assurer que les systèmes de retraite garantissent une sécurité des pensions pour les salariés ;
- mettre en œuvre la « protection sociale de base » de l'OIT à travers la création d'un Fonds pour la protection sociale, et veiller à ce que les pays émergents et en développement disposent tant des ressources que de l'espace politique pour sa mise en œuvre. L'OIT a démontré qu'une telle stratégie reviendrait à tout juste 3% de la production mondiale;
- confirmer la mobilisation de ressources pour fournir un accès universel à la prévention du VIH et de Sida, aux traitements, aux soins et aux mesures de soutien, conformément aux engagements des pays du G8 lors du sommet du G8 en 2005 à Gleneagles ;
- prendre les mesures garantissant que les salariés migrants jouissent des mêmes droits que les autres citoyens, y compris le droit à une protection sociale.

Des emplois de qualité pour une reprise durable

18 Avant la crise, l'inégalité des revenus s'était creusée tant au sein des pays qu'entre eux. Les augmentations salariales étaient en deçà des taux de croissance globaux de la productivité dans les deux tiers des pays les plus riches qui composent l'OCDE⁴ et la part des salaires dans le revenu national avait chuté dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles. Dans les pays en développement, avant même l'irruption de la crise des prix des denrées alimentaires de 2007-2008 et de la crise financière actuelle, la Banque mondiale notait que dans 46 des 59 pays examinés, les inégalités s'étaient creusées par rapport à la décennie précédente. La crise économique exacerbe les inégalités existantes.

19 La 'flexibilisation' du marché du travail a été l'un des principaux éléments contribuant à l'aggravation des inégalités. Les salariés se trouvent pris au piège. Ceux qui sont dans des situations d'emploi précaire, avec des contrats d'emploi atypiques n'ont souvent pas le droit ou la possibilité de prendre part à des négociations collectives. Ils n'ont par conséquent pas la capacité d'améliorer leurs conditions de travail. Ils sont aussi ceux qui ont le plus de mal à faire face aux chocs économiques qui surviennent.

20 Il existe par ailleurs dans le monde une discrimination persistante fondée sur le sexe. L'écart salarial dans vingt pays étudiés récemment est estimé à plus de 22%⁵. Pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'inégalité entre hommes et femmes, il faut un engagement politique fort, des politiques publiques efficaces et une participation des partenaires sociaux.

21 Bien que les emplois physiquement exigeants soient en retrait de manière structurelle dans nombre de pays du G20, les risques liés à la santé et à la sécurité persistent et dans certains cas ont augmenté. La législation sur la santé et la sécurité au travail doit être renforcée et appliquée, les inspections du travail doivent être renforcées, et un droit d'intervention des salariés et de leurs syndicats sur ces sujets doit être octroyé.

4 « Croissance et inégalités », OCDE, octobre 2008.

5 CSI, (in)égalités entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi : un aperçu des tendances et évolutions mondiales, 2009. L'écart salarial est calculé sur la base de données fournies pour 20 pays : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Inde, Italie, Mexique, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni et Suède.

22 Le Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée du G20 a engagé les gouvernements à créer des emplois de qualité dans le but de parvenir à « une reprise durable qui crée les emplois de qualité dont nos populations ont besoin ». Les ministres des Finances des pays du G20 réunis à St. Andrews en novembre 2009 ont inclus la « création d'emplois » et la « réduction de la pauvreté » dans les cinq objectifs stipulés par le Cadre. Ils ont aussi convenu d'un calendrier pour sa mise en œuvre.

23 Il est essentiel que les ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 et l'OIT s'impliquent fortement dans ce processus pour que ce Cadre serve effectivement à atteindre une croissance forte génératrice d'emplois associée à des politiques sociales de qualité et non pas à donner un nouveau mandat au FMI pour déréglementer les marchés du travail. Leurs recommandations doivent être reflétées dans les options politiques qui seront adoptées par le G20 en juin 2010.

24 Les ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 doivent par conséquent :

- s'assurer que des mesures de soutien au travail décent et de réduction des inégalités de revenu et sur le marché du travail soient incluses dans le Cadre parmi les mesures relevant des objectifs de « création d'emplois » et de « réduction de la pauvreté » et englobent un appui aux institutions et aux processus du marché de l'emploi telles que la négociation collective ;
- mettre en œuvre l'engagement du G20 à Pittsburgh à ce que les normes internationales du travail ne soient pas violées et s'abstenir de toute tentative de démantèlement des droits des salariés à la protection de l'emploi ;
- confier à l'OIT la responsabilité spécifique des questions liées à l'emploi et la protection sociale relevant du Cadre ;
- fixer des minima salariaux au moyen de la législation ou de la négociation collective, dont les niveaux garantissent un « revenu de subsistance » et ce faisant établir des niveaux plancher sur le marché du travail afin d'empêcher l'aggravation de la spirale de la déflation des revenus et des prix ;
- redoubler d'efforts afin d'éliminer l'écart salarial et faire en sorte qu'une des priorités de l'ordre du jour politique national et international soit la réalisation de l'équité entre hommes et femmes et l'élimination de la discrimination dans l'emploi à l'encontre des femmes ;
- mettre fin, lorsqu'elle existe, à l'exclusion des jeunes salariés et apprentis du salaire minimum national ou sectoriel ;
- s'assurer que les travailleurs précaires – dont le nombre n'a cessé de croître dans les pays de G20 et au delà – ont le droit plein et entier de se syndiquer et de négocier collectivement avec leur employeur réel.

Une force de travail qualifiée pour l'économie de l'après-crise

25 Dans le nouveau Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, les chefs d'État et de gouvernement du G20 ont reconnu qu'il était de leur responsabilité « d'investir dans la population en fournissant une éducation [et] une formation à l'emploi... » et ont appelé à des « réformes en vue de créer ... des programmes d'enseignement et de formation de qualité », soulignant la nécessité « de garantir un accès à des programmes de formation qui appuient le développement des compétences tout au long de la vie et se centrent sur les nécessités futures du marché ». La Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G20 de Pittsburgh reconnaît explicitement le

rôle des employeurs et des salariés, chargeant l'OIT de travailler en partenariat avec leurs organisations parmi d'autres, pour « élaborer une stratégie de formation qu'elle soumettra à notre examen ». Ces intentions doivent maintenant être suivies par des actes concrets.

26 La crise a mis en exergue la nécessité d'améliorer les compétences des salariés à tous les niveaux. Les périodes de déclin sont justement celles qui sont propices à l'acquisition de nouvelles compétences. L'enseignement et la formation professionnels comportent de multiples dimensions, souvent dès l'éducation secondaire, et incluent des modules post-secondaires dans des instituts spécialisés ou encore la formation in situ dans les entreprises. Il est nécessaire de parvenir à un plus grand accès afin que tant les jeunes qui entrent dans la population active que les salariés expérimentés puissent accéder à la formation dont ils ont besoin pour développer leur potentiel et contribuer à l'économie.

27 La nécessaire relance de l'enseignement et la formation professionnels exige l'engagement actif des gouvernements, des employeurs du secteur public et privé, des syndicats des secteurs industriels ainsi que du secteur éducatif, représentant les enseignants, des instructeurs et formateurs professionnels. Une volonté politique forte et partagée existe aujourd'hui dans le spectre entier de parties prenantes, et il serait bon que les gouvernements capitalisent cette volonté. Les ministères du Travail et de l'Emploi sont à la place idéale pour agir en tant qu'agents d'une nouvelle coopération dynamique qui aidera à édifier une reprise durable.

28 Cependant, les faits indiquent un écart croissant entre la rhétorique sur la nécessité d'amples investissements dans le développement des compétences, tant de la part des gouvernements que de l'industrie, et la réalité. Avant-même l'avènement de la crise actuelle, plusieurs pays européens avaient déjà subi une réduction profonde de l'offre de formation entre 1999 et 2005.⁶

29 Les politiques actuelles de développement des compétences préoccupent les syndicats dans la mesure où elles se focalisent sur le nombre de personnes formées sans apporter toute l'attention nécessaire à la demande ou à l'utilisation des compétences. Il convient de garantir que les compétences soient utilisées de manière efficace sur le lieu de travail, et de relier la politique d'éducation et de compétences à l'ordre du jour plus vaste de l'innovation et du développement économique et social durable.

30 Les ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 ont la responsabilité spécifique de veiller à ce que les gouvernements réagissent aux circonstances de cette crise, avec un faible coût d'opportunité de l'investissement dans la formation, pour inverser la tendance des niveaux en déclin d'investissement dans la formation.

31 Ils doivent s'assurer que la stratégie du G20 en matière de formation :

- contribue à des compétences et des emplois de qualité, combinant les mesures sur le marché du travail à l'apprentissage tout au long de la vie, comme partie intégrante du nouveau modèle de croissance pour l'après-crise. Sa portée et son ambition doivent aller au-delà des questions techniques de la formation ;
- s'occupe de la polarisation des marchés de l'emploi qui se distinguent, à un extrême, par des emplois hautement qualifiés et à rémunération élevée, et à l'autre par des emplois à bas salaire et à faible niveau de qualification ;

⁶ Behringer, Friederike (2009), *Les besoins en compétences des entreprises : résultats de l'enquête CVTS*. Dans : Skills for Europe's Future: Anticipating Occupational Skill Needs; Série Panorama du CEDEFOP. Communautés européennes, Luxembourg, p. 154-162.

- mette l'accent sur le développement de compétences qui permettront aux salariés de passer à des emplois « verts » de bonne qualité, en s'axant sur les communautés vulnérables telles que celles affectées par la crise actuelle ;
- prévoient la participation active des partenaires sociaux, qui ont un rôle vital à jouer, notamment pour garantir que l'offre de formation corresponde aux besoins du marché du travail.

32 Ils doivent également veiller à ce que :

- les gouvernements facilitent la transition de l'école au travail en faisant en sorte que les jeunes salariés aient la possibilité d'accéder à des emplois basés sur une relation de travail stable ;
- les entreprises proposent un nombre suffisant de formations et de postes d'apprentissage. Les gouvernements doivent envisager d'imposer aux employeurs des prélèvements obligatoires pour financer la formation, car il est démontré que ceux-ci mènent aux plus hauts niveaux de formation⁷ ;
- des mesures d'incitation soient mises en place afin que les jeunes poursuivent leurs études, voire dans l'éducation supérieure, et que les ressources soient disponibles pour accroître les capacités d'accueil de nouveaux élèves et étudiants dans les établissements d'enseignement secondaire ou supérieur ;
- des mesures soient mises en place afin de réduire les abandons scolaires précoces et l'échec scolaire, en améliorant les conditions d'enseignement et d'apprentissage, avec un accent particulier sur les besoins des jeunes d'origines sociales désavantagées ou des jeunes migrants ;
- les gouvernements utilisent l'octroi des marchés publics comme moyen de faire levier pour que les employeurs investissent davantage dans les compétences, dans le cadre d'une réponse à la crise faisant intervenir le gouvernement dans son ensemble ;
- les gouvernements octroient le droit aux salariés, et notamment ceux en sous-traitance ou en contrat à durée déterminée, à ce que l'employeur prenne à sa charge les coûts de formation.

Une mise en œuvre des politiques efficace et participative

33 Les syndicats accueillent favorablement les engagements souscrits par les chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 à Pittsburgh selon lesquels « [L]es institutions internationales doivent prendre en compte les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte mondial pour l'emploi dans leur analyse de la crise et de l'après-crise et dans l'élaboration de leurs politiques ». Ce qui entraînerait l'obligation, par exemple, pour la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, de démontrer que les conditions des prêts qu'ils octroient et des conseils politiques qu'ils prodiguent aient pour but d'appuyer et non pas d'entraver le Pacte mondial pour l'emploi.

34 Une telle cohérence des politiques a fait défaut jusqu'à présent. Certains pays ayant reçu une aide financière du FMI se sont vus obligés à effectuer des compressions salariales, diminuer les retraites ou réduire l'emploi du secteur public pour atteindre les objectifs spécifiques fixés en matière de déficit. Et jusqu'à il y a peu, la Banque mondiale prônait la réduction de la protection sociale et des salariés dans sa publication la plus amplement diffusée, *Doing Business*. Certes, elle a récemment suspendu l'utilisation du tristement célèbre indicateur sur l'embauche des salariés qui paraissait dans *Doing Business* ;

⁷ Greenhalgh, C. (2001), *Does an Employer Training Levy Work? – The Incidence of and returns to adult vocational training in France and Britain*, document de recherche SKOPE n°14, Université de Warwick, Coventry.

il n'en reste pas moins urgent que la Banque aille un peu plus loin encore, cesse de promouvoir la déréglementation du marché du travail et travaille au contraire en partenariat avec l'OIT en vue de mettre au point une approche politique axée sur la création de travail décent.

35 Le mouvement syndical soutient en outre l'initiative d'édifier une nouvelle architecture pour la gouvernance de l'économie mondiale, et il se réjouit de l'engagement de développer la Charte pour l'activité économique durable qui permettrait de donner un socle normatif aux marchés mondiaux.

36 Cependant, une mise en œuvre effective de ces engagements politiques dépendra de l'amélioration du dialogue social et de la consultation au niveau tant national qu'international. Les syndicats des pays du G20 ou d'ailleurs, ainsi que leurs organisations internationales, sont disposés à prendre part pleinement et de manière constructive dans des consultations de fond avec les gouvernements et les organisations patronales.

37 Pour faire progresser ces questions, les ministres doivent :

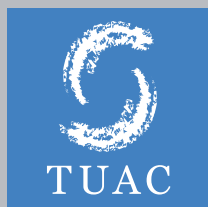
- établir une unité de travail conjointe, réunissant fonctionnaires gouvernementaux, organisations internationales et partenaires sociaux, pour avancer à partir des résultats du Sommet pour l'emploi de mars 2009 à Londres et du Sommet social de Rome ;
- exhorter le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement à veiller à la cohérence des conditions de leurs prêts et de leurs conseils politiques, tant au niveau national que mondial, avec les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte mondial pour l'emploi ;
- rencontrer les dirigeants de l'OIT, du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC, de l'OCDE et des organismes pertinents des Nations Unies en vue de lancer le processus d'évaluation de la cohérence de leurs analyses de la crise et de l'après-crise avec les normes fondamentales du travail de l'OIT et les objectifs du Pacte mondial pour l'emploi. Cette évaluation doit être effectuée en collaboration avec les partenaires sociaux ;
- octroyer un rôle officiel à l'OIT dans la préparation des recommandations adressées au G20 concernant les mesures nécessaires au développement des emplois de qualité comme pilier de toute stratégie de croissance soutenable ;
- s'assurer que la Charte pour une activité économique durable englobe l'ensemble de l'Agenda pour le travail décent et fournisse les moyens de garantir le respect des droits fondamentaux des salariés comme élément clef pour des sociétés équitables et une croissance durable et équilibrée ;
- s'assurer d'une cohérence entre les politiques sociales, économiques, commerciales et environnementales aux niveaux national, international et mondial ;
- inviter les partenaires sociaux à prendre part directement aux réunions futures des ministres du Travail et de l'Emploi, plutôt qu'à des séances distinctes de consultation comme par le passé ;
- soutenir l'élaboration d'un mémorandum d'accord ambitieux entre l'OCDE et l'OIT sur des questions incluant, entre autres, la crise et le G20.

38 Les syndicats comptent sur cette première réunion des ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G20 qui peut avoir des résultats significatifs et jouer un rôle prépondérant dans la victoire sur la crise de l'emploi. Ils ne savent cependant que trop bien que la situation critique vécue par les familles de salariés du monde entier ne sera surmontée ni facilement ni rapidement. C'est pourquoi il est important que les ministres se réunissent à nouveau

dans un délai raisonnable, afin de progresser dans la lutte en faveur du travail décent pour tous et d'atteindre les objectifs définis par les chefs d'État et de gouvernement des pays du G20.

Conclusion

³⁹ Les salariés du monde entier ont déjà payé le prix de cette crise, en perdant leur emploi, leurs moyens de subsistance, leur maison, leur épargne. Aujourd'hui les perspectives ne sont pas moins sombres. Selon toute probabilité les salariés continueront à payer cette crise pendant de nombreuses années encore, d'abord en tant que salariés qui subissent de plein fouet la crise de l'emploi, ensuite en tant que contribuables qui doivent supporter le coût de la dette et finalement en tant que citoyens qui subissent les répercussions des réductions des dépenses publiques mises en œuvre dans le cadre des mesures d'austérité adoptées suite à la crise. L'économie de l'après-crise doit marquer un nouveau départ. Un nouveau contrat social doit être défini, qui place en son centre les emplois de qualité – ce nouveau contrat social lancera nos économies dans une voie plus sûre, plus équitable et plus durable. Il est impératif que la réunion de Washington des ministres du Travail et de l'Emploi lance ce processus.



COMBATTRE LA CRISE DE L'EMPLOI

**DÉCLARATION SYNDICALE
INTERNATIONALE À LA RÉUNION
DES MINISTRES DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI DES PAYS DU G20**

WASHINGTON, 20-21 AVRIL 2010